

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2016**COMPTE RENDU**

Sur convocation en date du 20 janvier 2016, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 janvier 2016 à 20 h 30, Salle du Jugnon, sous la présidence de Mr. Bernard PERRET, Maire et Conseiller Départemental

Etaient présents, Mesdames, Messieurs

LAURENT Claude	CONNORD Odile	MERLE Emmanuelle
CHEVILLARD Jean Luc	BREVET Michel	BOUCHER Jean Paul
LACOMBE Annick	BRUNET Myriam	GENESSAY Luc
RIGAUD Jacqui	JOBAZET Jean Louis	MOREL Régine
BLANC Jean Luc	JOLY Philippe	RAZUREL Valérie
CADEL Marielle	BONHOURE Paola	JACQUEMET Rodolphe
JANODY Patrice (arrivé à 21 h)	BURTIN Béatrice	MERLE Sandra
SION Carole	CHATARD Kévin	MERCIER Catherine
MICHON Karine		

Etaient excusés, Mesdames

CHESNEL Françoise a donné pouvoir à Régine MOREL
PERRIN Annie a donné pouvoir à Bernard PERRET
CHARNAY Sylvain a donné pouvoir à Karine MICHON

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

Date affichage : mardi 2 février 2016

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2015**Entendu le rapport de Monsieur le Maire**

Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2015 n'ayant pas été diffusé, M. le Maire propose qu'il soit adopté lors du Conseil municipal de février prochain. Dans l'attente de la séance de février, ce compte-rendu sera adressé par courriel à chacun des conseillers municipaux.

2. AUTORISATION DE CREDITS POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2016

- Pour le budget principal :**

Le montant des dépenses réelles d'investissement budgétées en 2015 (hors chapitre 16 « remboursement du capital ») est de : 2 173 976.08 €. Conformément aux textes en vigueur, le crédit voté ne peut être supérieur à 543 494.02 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter un crédit de 540 000 € dont l'affectation est répartie de la manière suivante :

Rubrique 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : 80 000 €

Etudes (AMO DSP, programmiste bibliothèque)
et acquisition de logiciels (site internet) 80 000 €

Rubrique 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 365 000 €

- achat bien immobilier 310 000 €
- achat de divers matériels et mobilier 55 000 €

Rubrique 23 IMMOBILISATIONS EN COURS : 95 000 €

- marché bons de commande agglomération 50 000 €
- travaux éclairage 10 000 €
- rénovations diverses 20 000 €
- travaux télécom 15 000 €

TOTAL : 540 000 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses indiquées ci-dessus.

- Pour le budget assainissement :**

Le montant des dépenses réelles d'investissement budgétées en 2015 (hors chapitre 16 « remboursement du capital ») est de : 242 793.65 €. Conformément aux textes en vigueur, le crédit voté ne peut être supérieur à 60 698.41 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter un crédit de 40 000 € dont l'affectation est répartie de la manière suivante :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES – rubrique 21 –

2155 Equipements matériels réseaux et postes 10 000 €

IMMOBILISATIONS EN COURS – rubrique 23 –

2315-10 Travaux branchements 10 000 €
2315-1001 Réhabilitation réseaux et divers 10 000 €
2315 Etudes géotechniques Tanvol 10 000 €

TOTAL : 40 000 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses indiquées ci-dessus.

3. MISE A JOUR DES AUTORISATION DE PROGRAMME DU BUDGET GENERAL ET DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de tenir compte des soldes de travaux payés en 2015, il convient d'ajuster de la manière suivante les autorisations de programme précédemment adoptées :

1. AP n° 1 Investissements structurants**Etat de l'AP/CP N°1 après le vote du Conseil municipal du 27 janvier 2015**

	Opération intitulé	Chp.	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	Montant TTC
2012.001	Parc des sports : vestiaires foot et rugby	23	287 023,87 €	1 070 376,55 €	38 711,67 €		1 396 112,09 €
2012.002	Espace à vocation festive des familles	23	253 037,00 €	1 951 505,45 €	91 162,87 €	26 000 €	2 321 705,32 €
2012.003	Sécurisation- Déplacements doux	23	192 052,00 €	636 406,44 €	1 785,52 €		830 243,96 €
	TOTAL Autorisation de Programme		732 112,87 €	3 658 288,44 €	131 660,06 €	26 000 €	4 548 061,37 €

Modifications proposées au vote du Conseil municipal du 26 janvier 2016

Opération	Chp.	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	Montant TTC
numéro	intitulé					
2012.001	Parc des sports : vestiaires foot et rugby	23	0 €	0 €	0 €	0 €
2012.002	Espace à vocation festive des familles	23	0 €	0 €	-11 349.39 €	-11 349.39 €
2012.003	Sécurisation- Déplacements doux	23	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL Modifications			0 €	0 €	0 €	-11 349.39 €

Etat de l'AP/CP N° 1 après le vote du Conseil municipal du 26 janvier 2016

Opération	Chp.	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	Montant TTC	
numéro	intitulé						
2012.001	Parc des sports : vestiaires foot et rugby	23	287 023,87 €	1 070 376,55 €	38 711,67 €	0	1 396 112,09 €
2012.002	Espace à vocation festif des familles	23	253 037,00 €	1 951 505,45 €	91 162,87 €	14 650,61 €	2 310 355,93 €
2012.003	Sécurisation- Déplacements doux	23	192 052,00 €	636 406,44 €	1 785,52 €		830 243,96 €
TOTAL Autorisation de Programme			732 112,87 €	3 658 288,44 €	131 660,06 €	14 650,61 €	4 536 711,98 €

2. AP/CP n°2 Investissements Bâtiments dédiés à la petite enfance et à l'enfance

Etat de l'AP/CP après le vote du Conseil municipal du 27 janvier 2015

Opération	Chap.	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	Montant TTC
numéro	intitulé						
2013.004	Travaux Ecole Prairie	23	79 180,00	396 595,71	224,29		476 000,00
2013.005	Microcrèche	23	0,00	213 180	216 820		430 000,00
2013.006	Extension restaurant scolaire	23		53 927,9	416 072,1		470 000,00
TOTAL			0 79 180,00	663 703,61	633 116,39		1 376 000 €

Modifications proposées au vote du Conseil municipal du 26 Janvier 2016

Opération	Chap.	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	Montant TTC
numéro	intitulé						
2013.004	Travaux Ecole Prairie	23	0	0	617,65		617,65
2013.005	Microcrèche	23	0	0	- 37 028,04		-37 028,04
		21			24 590,98	12 000	36 590,98
2013.006	Extension restaurant scolaire	23	0	0	- 3 063,20		- 3 063,20
TOTAL Modifications			0	0	0 - 14 882,61	12 000	- 2 882,61 €

Etat de l'AP/CP après le vote du Conseil municipal du 26 Janvier 2016

Opération	Chap.	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	Montant TTC
numéro	intitulé						
2013.004	Travaux Ecole Prairie	23	79 180,00	396 595,71	841,94		476 617,65
2013.005	Microcrèche	23	0,00	213 180	179 791,96		429 562,94
		21			24 590,98	12 000	
2013.006	Extension restaurant scolaire	23		53 927,9	413 008,9		466 936,8
TOTAL			0 79 180,00	663 703,61	618 233,78	12 000	1 373 117 39 €

3. AP/CP n°1 bis du budget annexe de l'assainissement

Etat de l'AP/CP après le vote du Conseil municipal du 27 janvier 2015

Opération	Chap.	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	Montant TTC	
numéro	intitulé						
2012.001	Remplacement du réseau route des Greffets	23	36 521,25	385 680,57	0,00 €	0,00 €	422 201,82 €
2013.002	Réhabilitation réseaux Assainissement La Neuve Majornas	23		0,00 €	60 721,06 €	49 278,94 €	110 000,00 €
TOTAL Autorisation de Programme		23	36 521,25	385 680,57	60 721,06 €	49 278,94 €	532 201,82 €

Modifications proposées au vote du Conseil municipal du 26 janvier 2016

Opération	Chap.	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	Montant TTC	
numéro	intitulé						
2012.001	Remplacement du réseau route des Greffets	23	0	0	0	0 €	0 €
2013.002	Réhabilitation réseaux Assainissement La Neuve Majornas	23	0	0	0	2 391,70 €	2 391,70 €
TOTAL Autorisation de Programme		23	0	0	0	2 391,70 €	2 391,70 €

Etat de l'AP/CP après le vote du Conseil municipal du 26 janvier 2016

Opération	Chap.	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	Montant TTC	
numéro	intitulé						
2012.001	Remplacement du réseau route des Greffets	23	36 521,25	385 680,57	0,00 €	0,00 €	422 201,82 €
2013.002	Réhabilitation réseaux Assainissement La Neuve Majornas	23		0,00 €	60 721,06 €	51 670,64 €	112 391,70 €
TOTAL Autorisation de Programme		23	36 521,25	385 680,57	60 721,06 €	51 670,64 €	534 593,52 €

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- ajuster les autorisations de programme n°1 Investissements structurants et n°2 Investissements Bâtiments dédiés à la petite enfance et à l'enfance du budget général et n°1 bis du budget de l'assainissement comme cela a été exposé ci-dessus (modifications de l'échéancier et de la répartition des crédits de paiement...)
- noter, suite aux ajustements réalisés, la clôture des autorisations de programme n°1 Investissements structurants du budget général et n°1 bis du budget de l'assainissement
- autoriser M. le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux échéanciers proposés ainsi qu'à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision

4. VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT 2016 AU BASKET CLUB DE VIRIAT

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- verser au Basket Club de Viriat une avance d'un montant de 8 000 € sur la subvention annuelle de fonctionnement 2016 qui serait accordée après le vote du budget primitif 2016
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision

5. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF POUR L'« ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT : MICRO CRECHE »

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement et son avenant proposée par la CAF pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019 qui contribue au financement de la micro-crèche par le versement à la Commune de la prestation de service unique
- autoriser M. le Maire à signer cette convention et son avenant ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

6. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ECOLE PRIVEE SAINT-JOSEPH RELATIF AUX MODALITES D'ACCUEIL DES ELEVES DANS LE SERVICE BIBLIOTHEQUE MULTIMEDIA AU TITRE DU BREVET INFORMATIQUE ET INTERNET

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- adopter les termes du projet de convention joint à la présente délibération relative aux modalités d'accueil des élèves de l'école privée Saint-Joseph dans le service municipal bibliothèque multimédia au titre du Brevet Informatique et Internet (B2I)
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

7. AVENANT A LA CONVENTION CONCLUE AVEC LA VILLE DE BOURG EN BRESSE POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention initiale de traitement des eaux usées de la commune de Viriat à la station d'épuration de Bourg-en-Bresse
- autoriser M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

8. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE RACCORDEMENT D'EAU POTABLE DE L'ENTREPRISE MASSA

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- approuver la prise en charge financière par la Commune de Viriat d'une partie du coût des travaux nécessaire à l'extension du réseau d'eau potable pour desservir le bâtiment MASSA et la parcelle BK40
- noter qu'une somme de 6 000 € net sera acquittée par la Commune de Viriat au Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc, une fois les travaux réalisés
- autoriser M le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

9. ACTES DE GESTION

1°/ SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POPULAIRE POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

Suite à une consultation lancée auprès de 7 banques le 18 novembre 2015, et après examen des propositions transmises par 5 établissements, M. le Maire a pris un arrêté portant réalisation d'un emprunt de 140 000 € auprès de la Banque Populaire pour financer les programmes d'investissement du budget assainissement 2015. Les conditions de l'emprunt sont les suivantes :

- durée : 20 ans
- taux fixe : 2.08 %
- périodicité trimestrielle
- amortissement : mode constant (terme de de 2 143.65 euros)
- déblocage du prêt dans un délai de 1 an maximum
- Remboursement anticipé possible sous réserve d'un préavis d'un mois et paiement éventuel d'une indemnité actuarielle due en cas de baisse des taux sur le marché
- Frais de dossier : 0 €

2°/ MAPA CREATION ET REALISATION DU SITE INTERNET

Une consultation a été organisée sous forme de MAPA pour créer et réaliser le site internet de la commune sur la base des spécifications techniques mises au point par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage qui accompagne la collectivité dans la démarche de refonte de cet outil numérique. Sept prestataires ont répondu à l'appel public à concurrence et deux candidatures ont été éliminées (l'une étant parvenue en Mairie après la date de remise des offres, la seconde ayant présenté une candidature incomplète). Après analyse des cinq offres restantes, la proposition de XLFormation-XLCréation a été retenue pour un montant de 15 168 € TTC.

M. le Maire lève la séance à 22 heures.